

# La déclaration **par chiffre d'affaires**

Ce document vous explique le mode de déclaration par chiffre d'affaires (Abréviation : CA), dont l'objectif est de vous faciliter la procédure de déclaration pour les entreprises éligibles. Si la composition et le poids de vos emballages mis sur le marché luxembourgeois sont connus grâce à une déclaration de référence (cf. point 1), vous avez la possibilité de faire une déclaration par chiffre d'affaires. La méthode s'appuie sur le principe que votre volume d'emballages suit la même courbe de développement que votre chiffre d'affaires d'une année à l'autre.

## 1 | Quelles conditions doivent-êtré remplies pour être éligible à la déclaration par chiffre d'affaires?

- Votre entreprise est **membre de Valorlux**
- Votre entreprise n'a qu'**un numéro d'adhérent** (≠ plusieurs comptes)
- **Valorlux dispose de votre déclaration de référence.** (Avant la première déclaration par chiffre d'affaires, vous avez déjà déclaré vos emballages par un autre mode de déclaration. Ceci est indispensable pour connaître la composition et le poids de vos emballages. Nous appelons cette déclaration **la déclaration de référence**)
- Votre déclaration de référence est **récente**  
(moins de 2 ans pour les déclarations ≤ 500 Euro et moins de 1 an pour les déclarations > 500 Euro)
- Le poids total des matériaux repris dans cette déclaration de référence **ne doit pas dépasser 5'000 kg**. Vous trouverez cette information en faisant la somme de la dernière ligne du document « Déclaration de mise sur le marché » qui vous a été transmise avec votre dernière facture de régularisation. Si vous avez besoin d'aide pour effectuer ce calcul ou si vous ne retrouvez plus le document, contactez-nous par courriel à **service.administratif@valorlux.lu**

Image 1 : Déclaration de mise sur le marché

07.11.2019

Numéro d'adhérent : \_\_\_\_\_

Verre	Papier Carton	Acier	Aluminium	PET	PVC	HDPE	Carton à Boisson	Autres valorisables	Autres non Valorisables	Réutilisable	Papier/Carton secondaire	Bois secondaire	Autres secondaire	Point Vert par Unités (EUR.)
														Point Vert par Produit (EUR.)

TOTAL DECLARATION :

Gisements arrondis (en Kg)

Verre	Papier Carton	Acier	Aluminium	PET	HDPE	Carton à Boisson	Autres valorisables	Autres non Valorisables	Papier/Carton secondaire	Bois secondaire	Autres secondaire
a kg	b kg	c + d + e etc.									

a kg

b kg

c + d + e etc.

Poids total = a + b + c + ... = xy kg

## 2 | Comment déclarer ?

- Vous informez Valorlux de votre volonté de déclarer par chiffre d'affaires
- Si nécessaire, vous établissez une déclaration de référence
- Vous indiquez votre **chiffre d'affaires luxembourgeois** pour la période de déclaration (p.ex. en 2020 : CA luxembourgeois réalisé pendant l'année 2019).
- S'il s'agit de votre 1ère déclaration par CA, nous vous demandons aussi le chiffre d'affaires des 2 années précédentes
- Ces informations sont à communiquer à l'adresse suivante : **service.administratif@valorlux.lu**

## 3 | Important :

- Afin de maintenir la qualité des données, une **nouvelle déclaration de référence** doit être établie **tous les 5 ans**
- La contribution ne peut pas être inférieure à la cotisation minimale (voir conditions générales de Valorlux point 5.3.)
- La déclaration par chiffre d'affaires est volontaire. Vous pouvez à tout moment changer le mode de déclaration
- Vos données sont traitées de manière confidentielle

## Exemple pratique :

En 2020, vous faites une déclaration par chiffre d'affaires pour l'année 2019, vous indiquez donc le CA luxembourgeois pour 2019 et 2018. S'il s'agit de la première déclaration par CA, nous vous demandons aussi votre CA de 2017 pour des raisons informelles :

**2019** : 22'000 Euro dans l'année de déclaration ; **2018** : 20'000 Euro dans l'année de référence

### Étape 1 : Nous déterminons le taux d'évolution de votre chiffre d'affaires :

$$\text{Calcul} = \frac{2019}{2018} = \frac{\text{CA de la période de déclaration}}{\text{CA de l'année de la déclaration de référence}} = \frac{22'000}{20'000} = +10\%$$

### Étape 2 : Nous multiplions le poids de référence de chaque matériel par le taux d'évolution du chiffre d'affaires. Ainsi, nous obtenons un poids par matériel pour l'année de déclaration

	GISEMENTS ARRONDIS EN KG					
	Verre	Papier/Carton	Acier	Aluminium	etc.	Total
2018 : Période de référence < 5'000 kg	1'000	600	1'250	850	...	3'700
Évolution du CA	+ 10%					
2019 : Période de déclaration	1'100	660	1'375	935	...	4'070

### Étape 3 : Nous multiplions les poids des matériaux déterminés en étape 2 par les tarifs Point Vert de la période de déclaration. Il en résulte votre contribution pour l'année de déclaration. Les tarifs Point Vert sont disponibles sur notre site internet ([www.valorlux.lu/fr/mediatheque](http://www.valorlux.lu/fr/mediatheque))

	GISEMENTS ARRONDIS EN KG					
	Verre	Papier/Carton	Acier	Aluminium	etc.	Total
2019 : Période de déclaration	1'100	660	1'375	935	...	4'070
Tarif Point Vert 2019 (Euro / kg)	0,0127	0,0366	0,0215	0,0294		
Contribution 2019	13,97	24,16	29,56	27,49	...	95,18

► Selon cet exemple, le montant de votre déclaration 2019 s'élèverait à 95,18 Euro (montant HTVA)